

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 17 JANVIER 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le mercredi 17 janvier 2024 à 18h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Marie-Ève Allain était absente de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**2024-01-027 1. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT
DE 4 486 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 JANVIER 2024**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 486 000 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-06	398 000 \$
2018-06	509 700 \$
2018-06	246 300 \$
2022-08	1 665 034 \$
2022-08	1 666 966 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2022-08, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPESIEN
 70 BOUL. RENE-LEVESQUE
 CHANDLER, QC
 G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Municipalité de Port-Daniel-Gascons, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2022-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-028 2. ADJUDICATION – SOUMISSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture	17 janvier 2024	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	11h	Échéance moyenne	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission	29 janvier 2024
Montant	4 486 000\$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2018-06 et 2022-08, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 janvier 2024, au montant de 4 486 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

389 000 \$	4,90000 %	2025
409 000 \$	4,75000 %	2026
430 000 \$	4,50000 %	2027
453 000 \$	4,50000 %	2028
2 805 000 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,66700 Coût réel : 4,81224 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

389 000 \$	5,05000 %	2025
409 000 \$	4,75000 %	2026
430 000 \$	4,45000 %	2027
453 000 \$	4,45000 %	2028
2 805 000 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,67372 Coût réel : 4,84331 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

389 000 \$	5,00000 %	2025
409 000 \$	4,65000 %	2026
430 000 \$	4,45000 %	2027
453 000 \$	4,40000 %	2028
2 805 000 \$	4,40000 %	2029

Prix : 98,49500 Coût réel : 4,84382 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu unanimement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 486 000 \$ de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance

2024-01-029 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 18 h 16 .

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier

